

Article 1 : Organisation : Le 4^e RAID ADO HOLCIM est organisé dans le cadre du Touquet Raid Pas de Calais, par l'association Touquet Raid en partenariat avec Holcim à Dannes.

Article 2 : Programme et disciplines : N'hésitez pas à consulter le site : www.touquetraid.com

Samedi 31 mars : 4^e Raid Ado Holcim

7H30-9H00 : remise des dossards aux concurrents au Touquet.

9H15 : briefing sur le site

9H30 : départ en convoi vers la zone de départ

10h00-11h30 / 12h00 : départ et arrivée du Raid Ado Holcim

12H30 : remise des prix

Suite du week-end : 14H à 17H Brevet du Petit Raideur (6-10 ans); 14H-16H: Trophée Touquet Raid (VIP);

18H30 : Départ du 12^e Touquet Raid Pas de Calais.

Dimanche 1 avril : 9h00 : départ de la deuxième journée du Raid.

(Horaires et activités à confirmer sur le site internet)

Article 3 : Equipe : Les équipes sont composées de 2 personnes. L'épreuve est ouverte aux équipes mixtes (un garçon et une fille), aux garçons et aux filles. 2 catégories : 11 à 13 ans inclus et 14-15 ans. Si chevauchement de catégorie, l'équipe sera classée dans la catégorie de l'équipier le plus âgé. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours à 2 et respecter le code de la route sous peine de disqualification.

Article 4 : Inscription - assurance : Les droits d'inscriptions s'élèvent à 20 euros par équipe. Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète de la fiche d'engagement et autorisation parentale remplies + le règlement à l'ordre de l'association Touquet Raid + certificats médicaux + chèque de caution de 60 euros pour la puce électronique. L'organisation ne sera pas responsable de tout vol ou perte d'objet lors de l'épreuve. Chaque adolescent doit posséder une assurance responsabilité civile et individuelle. Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route et seront considérées hors course.

Article 5 : Assistance : l'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera la mise hors course de l'équipe.

Article 6 : Matériel Obligatoire : Matériel obligatoire par équipe : 1 boussole, 1 téléphone portable dans une housse étanche, 1 montre, 1 sifflet, 1 chèque de caution de 60 euros (pour la puce de chronométrage) Matériel obligatoire par concurrent : 1 VTT, 1 casque, 1 paire de roller ou trottinette (roues de 10cm de diamètre maximum), 1 gourde, 1 ravitaillement (barres de céréales, gels, ...), 1 vêtement de pluie dans le sac à dos ou sur soi durant toute la course.

Le port du casque et du chasuble est obligatoire sur toute la course.

Matériel conseillé : allez visiter la rubrique " nos conseils " de notre site www.touquetraid.com

Article 7 : Principe : le départ et l'arrivée de la course auront lieu au Touquet. Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin. Entre le début et l'arrivée seront placés des points de contrôle obligatoire et des balises qui engendreront des pénalités si elles ne sont pas pointées (les équipes sont responsables de leur pointage, aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli). Certains passages peuvent être fléchés.

Article 8 : Classement et récompenses : Classements et récompenses : le classement sera effectué grâce au chronométrage et aux pénalités additionnées en heures, minutes, secondes. Des lots seront remis aux premiers concurrents (1^e, 2^e, 3^e...) des différentes catégories : Garçons, filles, mixtes, catégorie 11 à 13 ans inclus (de 1999 à 2001 inclus); garçons, filles, mixtes, catégorie 14-15 ans (1998 et 1997) et à l'établissement ou club le mieux représenté. Un tee-shirt ou cadeau sera offert à chaque concurrent.

Article 9 : En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier : En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier, l'équipe devra en informer directement l'organisation. En cas d'accident, prévenir l'organisation, les secours.

Article 10 : Tous les compétiteurs s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

Article 11 : Remboursement des frais d'inscription - Toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée d'un certificat médical de non aptitude à la participation de la course, au plus tard 10 jours avant l'épreuve. Passé ce délai, les concurrents ne pourront pas prétendre au remboursement des frais d'inscription.

INSCRIPTION

Remplissez ce bulletin et renvoyez-le à > Touquet Raid - Centre d'affaires du Touquet 62520 Le Touquet

Nom de l'équipe > (sinon on le désigne !) - **Catégorie > 11-12-13 ans Masc. / Mixte / Fém. 14-15 ans Masc. / Mixte / Fém.**

Nom et prénom du chef d'équipe >..... Date de naissance >..... Sexe > M ou F

Adresse > e-mail :

2^e équipier > Nom et Prénom >..... Date de naissance >..... Sexe > M ou F

Adresse > email :

Nous déclarons avoir lu le règlement avec nos parents. **Signature des 2 ados:**

palmarès ou quelques mots exprimant votre profil :

palmarès ou quelques mots exprimant votre profil :

Joindre à la demande d'inscription un certificat médical datant de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique du raid multisport en compétition.

Remplir l'autorisation parentale: (une pour chaque concurrent):

Je soussigné, Mme, Mr....., autorise mon fils ou ma fille à participer au **4^eRAID ADO HOLCIM le 31 mars 2012 (dans le cadre du Touquet Raid Pas de Calais)** et décharge l'organisation de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel pouvant survenir lors de l'épreuve. **Signature des parents :**

Je soussigné, Mme, Mr....., autorise mon fils ou ma fille à participer au **4^eRAID ADO HOLCIM le 31 mars 2012 (dans le cadre du Touquet Raid Pas de Calais)** et décharge l'organisation de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'accident corporel ou matériel pouvant survenir lors de l'épreuve. **Signature des parents :**

Joindre le paiement des droits d'inscriptions = 20€ par équipe dont 1 euro par personne pour votre adhésion au groupement national des Raids Multisports de nature, ainsi qu'un chèque de caution de 60€ pour la puce de chronométrage (chèques à l'ordre de l'association Touquet Raid).

Date limite des inscriptions : **26 mars 2012 / Attention >** Les inscriptions ne seront prises en compte que si elles sont complètes.